



Construire un mur de 180 cm sur mur mitoyen

Par **cathy**, le **15/04/2011** à **18:02**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître mes droits afin de construire un mur de 140 cm sur un muret déjà existant de ma propriété quand nous avons acheté mon voisin m'a dit que ce côté était mitoyen ?

son terrain lui sert de décharge à gravas et entreposer des vieilles briques, de maison qu'il démolit car ce monsieur est maçon, il n'habite pas sur ce terrain

Merçi
cordialement

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **18:51**

Si le mur est mitoyen vous ne pouvez pas construire dessus.
Vous pouvez, sur votre terrain, construire un autre mur en respectant la hauteur max défini dans votre commune